

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 Juillet 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Laurine Carraud, Marie Perard, Sandie Masson, Stéphane Vesin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean-Jacques Bertoni, Emilien Abgrall, Sylvie Trincaz, (excusés), Pierrarnaud Christin, Edouard Betemps,

Procurations : Sylvie Trincaz à Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall à Dorothée Tupin

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

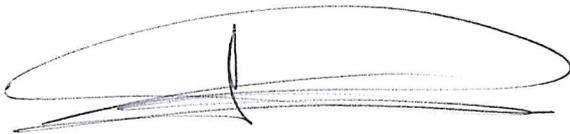
- 1) Entend les remerciements de Monsieur le Maire à l'égard de Madame Dorothée Tupin, 1^{ère} adjointe, et des sapeurs-pompiers pour leur intervention sur l'incendie de deux maisons sur les Crêts
- 2) Approuve le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2023. Arrivée de Dorothée Tupin.
- 3) Autorise le Maire à déposer des demandes de permis d'aménager afin de réaliser une piste de luge sur rail et de permis de construire un bâtiment d'accueil, de stockage et de stationnement en gare avale de la luge et de machinerie du remonte-luge sur les parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 144 (3a 80ca), 150 (13a 18ca) et 1714 (12a 11ca) lieudit La Mouille Nord, 153 (6a 52ca), 154 (13a 00ca), 167 (2a 52ca), 168 (9a 44ca), 170 (9a 45ca), 171 (27a 48ca), 172 (8a 71ca), 173 (38a 22ca) et 2035 (11a 08ca) lieudit La Pallud d'en Bas, 870 (18a 74ca), 871 (17a 93ca), 901 (31a 35ca), 903 (17a 35ca) et 904 (29a 87ca) lieudit La Mouille Sud, 909 (6a 78ca), 910 (3a 34ca), 925 (20a 27ca) et 926 (13a 43ca) lieudit Bois sur la Mouille et à signer tous documents y afférents. Etant ici précisé que le Maire intéressé à l'affaire n'a participé ni au débat ni au vote.
- 4) Décide d'emprunter la somme de cinq cent mille euros (500.000,00 €) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sur 16 ans au taux de rémunération du Livret A+0,49% soit à ce jour un taux indicatif de 3,49% remboursable par amortissement progressif échéances trimestrielles avec une commission d'engagement s'élevant à la somme de cinq cents euros (500,00 €) et celle de cinq cent mille euros (500.000,00 €) auprès du Crédit Agricole des Savoie sur 15 ans au taux fixe de 4,74% remboursable par échéances trimestrielles constantes avec des frais de dossier s'élevant à la somme de deux mille deux cent cinquante euros (2.250,00 €). Il autorise le Maire à signer les contrats de prêt ainsi que tout document y afférent.
- 5) Approuve le montant de la contribution communale s'élevant à 2.700,00 € pour l'installation d'une borne de charge accélérée pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et s'engage à verser au Syane les cotisations et participations financières à l'investissement
- 6) Accorde au Football Club du Gavot une subvention de 2.372,00 € au titre de l'année 2023

- 7) Décide de supprimer l'emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et de créer l'emploi à temps complet de rédacteur territorial au service administratif à compter du 1^{er} septembre 2023
- 8) Décide de créer un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet à compter du 4 septembre 2023
- 9) Décide de créer une servitude de passage en tout temps et heures et avec tous véhicules à titre perpétuel dont l'assiette se conforme avec le tracé des voiries existantes sur la parcelle appartenant à la commune de Bernex cadastrée à la section A sous le numéro 428 (3a 99ca) lieudit Bénand (fonds servant) au profit des parcelles cadastrées à la section A sous les numéros 584 (16a70ca), 585 (2a 05ca) et 587 (38a 82ca) lieudit La Combe (fonds dominant). Il précise que cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires ainsi que l'acte créant cette servitude. Il dit que les frais d'acte afférents à cette constitution de servitude seront supportés par le propriétaire des fonds dominant.
- 10) Décide de créer une servitude de passage tous usages de 5m de largeur en tout temps et heures à titre perpétuel dont l'assiette se conforme avec le tracé des voiries existantes sur la parcelle appartenant à la commune de Bernex cadastrée à la section C sous le numéro 96 (7a 60ca) lieudit La Fouly (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 98 (13a27ca) lieudit La Fouly (fonds dominant). Il précise que cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité et autorise Madame Dorothee Tupin, adjointe au Maire, à signer toutes pièces nécessaires ainsi que l'acte créant cette servitude. Il dit que les frais d'acte afférents à cette constitution de servitude seront supportés par le propriétaire du fonds dominant. Etant ici précisé que le Maire intéressé à l'affaire n'a participé ni au débat ni au vote.
- 11) Approuve l'état d'assiette de la coupe de bois de l'année 2024 qui est destinée à la vente par contrat de bois façonné à la mesure et autorise l'Office National des Forêts à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2024 (bois scolytés, frênes chalarosés, chablis, arbres brûlés)
- 12) Vote des crédits supplémentaires sur le budget principal
- 13) Souhaite que les astreintes semaine fasse partie du projet de délibération instituant le régime des astreintes à soumettre pour avis au comité social territorial du CDG74
- 14) Désigne Monsieur Jean-Yves Guegan, adjoint, en qualité de suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCPEVA
- 15) Discute du projet d'implantation d'un refuge sur une parcelle communale à Pré-Richard
- 16) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4859 et 4869 sises lieudit La Tay
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)

- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété)
- . parcelle cadastrée section B sous le numéro 2509 lieudit La Combe
- . parcelle cadastrée section B sous le numéro 2507 lieudit La Combe
- . parcelle sise 253 Chemin du Pré Vernay cadastrée section D sous le numéro 2370
- . parcelle sise 56 Chemin du Pardon cadastrée section D sous le numéro 52 (locaux dans copropriété)
- . parcelle sise 1306 Route de la Dent d'Oche cadastrée section B sous le numéro 2510
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 1371, 1375, 1809, 1812, 1813, 2247, 2249, 2250 et section C sous le numéro 342 située sur la commune de St Paul en Chablais (locaux dans copropriété).

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan



